



# VOUS SOUHAITEZ TRANSMETTRE VOTRE ENTREPRISE ?

**LE CONTRAT DE GÉNÉRATION PEUT VOUS AIDER À ANTICIPER LA TRANSMISSION DE VOTRE ENTREPRISE.**

## À QUI TRANSMETTRE ? ET QUELLES PERSPECTIVES POUR LA SUITE ?

Préparez la transmission de votre entreprise.

Le **contrat de génération** peut vous aider en vous facilitant l'embauche d'un jeune en CDI, que vous pourrez former avant de lui céder votre entreprise.



**UN CHEF D'ENTREPRISE  
DE 57 ANS ET PLUS**



**UN JEUNE EMBAUCHÉ  
EN CDI DE 16 ANS À 30 ANS**



**UNE AIDE DE 4 000€  
PAR AN PENDANT  
TROIS ANS  
(SOIT 12 000€)**

**C'EST SIMPLE !  
ÇA NE PREND QUE  
QUELQUES MINUTES !**

**1**

RECRUTEZ  
UN JEUNE  
EN CDI

**2**

DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE À  
PÔLE EMPLOI GRÂCE AU FORMULAIRE  
PRÉSENT SUR LE SITE :

**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**

**3**

L'AIDE VOUS  
EST VERSÉE  
TOUS LES  
TRIMESTRES



contrat de génération

**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**

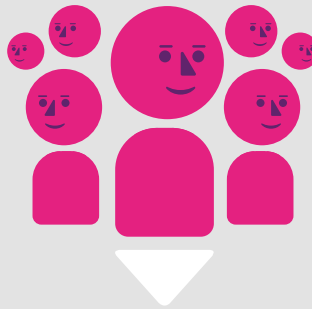


# SOUPLESSE D'APPLICATION EN FONCTION DE VOS BESOINS

## À SAVOIR

Tout dirigeant d'une entreprise de moins de 50 salariés ayant la capacité juridique de transmettre l'entreprise peut bénéficier de cette possibilité. A titre d'exemple, dans le cadre d'une SARL, il s'agit du gérant majoritaire.

Le jeune recruté dans cette perspective pourra bénéficier d'actions de tutorat, ainsi que d'actions de formation adaptées lui permettant de se préparer à exercer ses futures fonctions de chef d'entreprise (telles que des formations à la gestion, à la comptabilité, au droit des obligations,...) dans les meilleures conditions.



## Le contrat de génération en pratique : l'exemple de Cap Savoir

Cap Savoir est un organisme de formation agréé, qui compte 9 salariés.

Le contrat de génération conclu par l'entreprise réunit la directrice gérante qui prévoit à terme son propre remplacement, Marie-Fan (58 ans) et Isabelle, une jeune formatrice (25 ans). Afin de préparer sa relève, la directrice gérante a d'abord recruté Isabelle dans le cadre d'un CDD mais c'est le contrat de génération qui a emporté la décision d'un recrutement en CDI.

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE,  
CONTACTEZ PÔLE EMPLOI AU



POUR CONNAÎTRE LES  
CONDITIONS D'APPLICATION :  
**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**





# VOUS AIMERIEZ RECRUTER DE NOUVEAUX TALENTS ?

**LE CONTRAT DE GÉNÉRATION PEUT VOUS AIDER À CONCRÉTISER CETTE EMBAUCHE**

**Embaucher de jeunes talents** sans devoir renoncer aux compétences de ses salariés plus qualifiés c'est possible grâce au contrat de génération et à une aide financière sur trois ans.



**EMBAUCHEZ UN JEUNE EN CDI DE 16 ANS À 25 ANS**

(JUSQU'À 30 ANS S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ OU DANS LE CAS D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE)



**MAINTENEZ UN SENIOR DANS L'EMPLOI DE 57 ANS ET PLUS**  
(OU DE 55 ANS ET PLUS S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

**OU**

**EMBAUCHEZ UN SENIOR DE 55 ANS ET PLUS**



**UNE AIDE DE 4 000€ PAR AN PENDANT TROIS ANS (SOIT 12 000€)**



**UNE AIDE AU DIAGNOSTIC ET À L'ACTION**

**C'EST SIMPLE !**

**L'AIDE FINANCIÈRE EST DOUBLÉE**

SI VOUS EMBAUCHEZ UN JEUNE AU PLUS TARD DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT L'EMBAUCHE D'UN SENIOR\*.

\*soit une aide de 8 000 € par an pendant trois ans (soit 24 000 €).

**1**

RECRUTEZ UN JEUNE EN CDI ET IDENTIFIEZ LE SENIOR MAINTENU DANS L'EMPLOI OU RECRUTÉ

**2**

DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE À PÔLE EMPLOI GRÂCE AU FORMULAIRE PRÉSENT SUR LE SITE :

**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**

**3**

L'AIDE VOUS EST VERSÉE TOUS LES TRIMESTRES



contrat de génération

**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**

**Le jeune et le senior embauchés peuvent être localisés sur des sites différents ;  
Le senior à l'approche de la retraite peut tutorer un autre jeune que celui recruté dans le cadre de l'aide.**

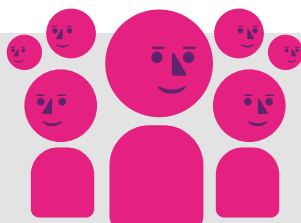


**À SAVOIR**

Pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés, si vous n'êtes pas couverts par un accord de branche, vous devez négocier un accord d'entreprise ou établir un plan d'action.

### **Contrat de génération et CDI apprentissage**

Vous recrutez un jeune en CDI à l'issue de son contrat d'apprentissage ? Pour bénéficier de l'aide contrat de génération, l'âge du jeune sera apprécié à la date de son embauche en contrat d'apprentissage.



### **LE CONTRAT DE GÉNÉRATION EN PRATIQUE :**

Située au Havre, la SODETEC, « Société d'Etudes et d'Expertise Comptable », présente les caractéristiques idéales à la conclusion d'un contrat de génération : la présence dans l'entreprise d'une salariée de 61 ans qui souhaitait rester dans son emploi, une entreprise en développement en capacité de recruter, et un secteur d'activité où la transmission des savoirs est essentielle.

Le contrat de génération conclu en son sein réunit Lise (61 ans) et Marie (23 ans), en candidature spontanée ayant pour toute expérience un stage de 6 mois en qualité d'opératrice de saisie.

La directrice gérante envisage de nouveaux recrutements : « J'ai quelques cas sous le coude à un horizon de 3 ans. Si le contrat de génération existe toujours, je renouvellerai l'expérience ! »

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE,  
CONTACTEZ PÔLE EMPLOI AU



POUR CONNAÎTRE LES  
CONDITIONS D'APPLICATION :  
**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**





# VOUS SOUHAITEZ PRÉPARER LE DÉPART EN RETRAITE DE L'UN DE VOS SALARIÉS ?

**LE CONTRAT DE GÉNÉRATION VOUS PERMET DE GÉRER LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES DANS VOTRE ENTREPRISE**

**Un départ à la retraite** peut être le risque de perdre un savoir-faire essentiel à votre entreprise. Avec le contrat de génération, transmettez ce savoir-faire à un jeune embauché.



**EMBAUCHEZ UN JEUNE EN CDI DE 16 ANS À 25 ANS**

(JUSQU'À 30 ANS S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ OU DANS LE CAS D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE)



**MAINTENEZ UN SENIOR DANS L'EMPLOI DE 57 ANS ET PLUS**  
(OU DE 55 ANS ET PLUS S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

**OU**

**EMBAUCHEZ UN SENIOR DE 55 ANS ET PLUS**



**UNE AIDE DE 4 000 € PAR AN PENDANT TROIS ANS (SOIT 12 000 €)**



**UNE AIDE AU DIAGNOSTIC ET À L'ACTION**

**C'EST SIMPLE !**

**L'AIDE FINANCIÈRE EST DOUBLÉE**  
SI VOUS EMBAUCHEZ UN JEUNE AU PLUS TARD DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT L'EMBAUCHE D'UN SENIOR\*.

\*soit une aide de 8 000 € par an pendant trois ans (soit 24 000 €).

**1**

RECRUTEZ UN JEUNE EN CDI ET IDENTIFIEZ LE SENIOR MAINTENU DANS L'EMPLOI OU RECRUTÉ

**2**

DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE À PÔLE EMPLOI GRÂCE AU FORMULAIRE PRÉSENT SUR LE SITE :

**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**

**3**

L'AIDE VOUS EST VERSÉE TOUS LES TRIMESTRES



contrat de génération

**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**

**Le jeune et le senior embauchés peuvent être localisés sur des sites différents ;  
Le senior à l'approche de la retraite peut tutorer un autre jeune que celui recruté dans le cadre de l'aide.**

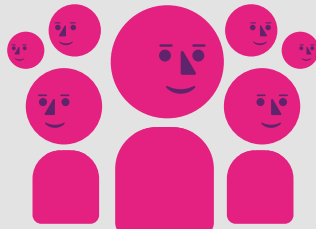


**À SAVOIR**

Pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés, si vous n'êtes pas couverts par un accord de branche, vous devez négocier un accord d'entreprise ou établir un plan d'action.

### **Contrat de génération et CDI apprentissage**

Vous recrutez un jeune en CDI à l'issue de son contrat d'apprentissage ? Pour bénéficier de l'aide contrat de génération, l'âge du jeune sera apprécié à la date de son embauche en contrat d'apprentissage.



### **LE CONTRAT DE GÉNÉRATION EN PRATIQUE :**

## **Le contrat de génération conclu par SNH Menuiseries**

réunit Joël, un chef d'atelier de 57 ans et Maxime, jeune salarié de 24 ans titulaire d'un bac professionnel Menuiserie, qui a déjà réalisé des stages et un CDD dans l'entreprise.

Pour l'entreprise, le contrat de génération est avant toute chose un partage mutuel : le salarié senior transmet ses savoirs au jeune qui peut lui-même apporter des compétences acquises au cours de ses études et qui sont nouvelles au sein de l'entreprise, par exemple en matière d'utilisation des machines numériques.

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE,  
CONTACTEZ PÔLE EMPLOI AU



POUR CONNAÎTRE LES  
CONDITIONS D'APPLICATION :  
**[contrat-generation.gouv.fr](http://contrat-generation.gouv.fr)**

